



Les Espaces de Stationnement



Des espaces de stationnement libres et gratuits (soumis à la réglementation générale du Code de la Route) sont disponibles en centre-ville. À noter que tout véhicule ne doit pas stationner plus de 7 jours au même endroit sur la voie publique.



La Zone Bleue

Gratuite et réglementée, cette zone facilite le stationnement des automobilistes souhaitant se rendre dans les différents commerces. En zone bleue, vous devez impérativement apposer votre disque en indiquant votre heure d'arrivée de 9h à 12h et de 14h à 19h (sauf dimanches et jours fériés). La durée de stationnement n'excédera pas 2h. Enfreindre la réglementation, vous expose à une amende de 35 euros. **Les disques bleus sont disponibles à l'accueil de la mairie et chez vos commerçants du centre-ville !**



Attitude Eco-Citoyenne & Partage de l'Espace Public

Chaque fois que vous en avez la possibilité, privilégiez le co-voiturage, les déplacements en vélo ou à pied. Pouvoir se déplacer facilement en ville est une attente de tous. Un comportement prudent et respectueux des règles de stationnement notamment vis-à-vis des vélos et des piétons permet à l'ensemble de la population de bénéficier d'une meilleure qualité d'usage de l'espace public (respect des places PMR, interdiction de stationner sur les trottoirs, etc.).



Ne pas jeter sur la voie publique

LE STATIONNEMENT EN VILLE !

Pour mieux partager l'espace public et rendre le cœur de ville accessible à tous, la Ville encourage une meilleure rotation des véhicules. Elle favorise le stationnement de courte durée, à proximité des commerces et des services grâce à la zone bleue. Près de 1240 places gratuites sont à votre disposition en centre-ville ainsi que des emplacements réservés aux deux-roues (plusieurs rangs vélos seront par ailleurs bientôt installés).

Retrouvez sur cette carte les possibilités de stationnements qui s'offrent à vous (à quelques minutes à pieds des commerces et services) !

-  **Place PMR**
-  **Place arrêt minute**
-  **Zone bleue**
-  **Stationnement libre**
-  **Stationnement deux-roues**



Zone bleue
(stationnement court) environ
240 places

Stationnement libre environ 1000 places

Flashez les QR Codes !
Rappel des règles de partage de l'espace public

Stationnement gênant (sur trottoir, passage piéton ou emplacement réservé PMR...) : 135 €
Absence de disque bleu ou dépassement horaire en zone bleue : 35 €



Infractions



Piétons



Vélos

* Mise à jour mai 2022